

Motion du 11 mars 2026 de Mmes et MM. Christian Steiner, Amar Madani, Danièle Magnin, Yasmine Menétrey, Lena Rey, Sami Gashi, Gabriela Sonderegger, Egzon Mehmeti et Daniel Dany Pastore: «Offrir un emploi à nos jeunes sans formation, la Ville de Genève doit agir».

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Le rapport de la Cour des comptes sur l'efficacité de la politique d'insertion de l'Hospice général (HG) mentionne la prise en charge de 3300 jeunes âgés de 18 à 25 ans, dont 70% n'ont aucune certification professionnelle ou titre du secondaire II, soit environ 2300 d'entre eux. A ces jeunes pris en charge par l'HG, il faut ajouter un nombre inconnu mais certainement très important de jeunes de la même classe d'âge qui sont pris en charge par leurs parents.

Grâce à des structures comme Cap Formations, un peu plus de la moitié des jeunes devrait, à terme, reprendre une formation. Les jeunes qui n'arriveront pas à reprendre et terminer avec succès une formation professionnelle devront s'orienter vers un poste de travail n'exigeant pas de qualification professionnelle.

Ces postes de travail, dans des activités que les statistiques qualifient de simples et répétitives, ont largement diminué dans l'industrie depuis plusieurs décennies en raison de la robotisation d'abord, et maintenant de l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA). Actuellement, les emplois dits non qualifiés se trouvent principalement dans le secteur des services (hôtellerie-restauration, nettoyage, etc.). Ces emplois sont en général nettement moins pérennes qu'ils ne l'étaient dans l'industrie.

La Ville de Genève dispose de plusieurs centaines de postes ne nécessitant pas de qualifications professionnelles (CFC ou AFP), notamment à la Voirie, où la formation d'un «ripper» à la levée des déchets ne dure qu'un jour. Ces postes, dans les classes de traitement A et B, sont ceux par exemple d'ouvrier ou ouvrière I ou II, d'agent-e d'entretien I ou II, de coursier ou coursière, d'aide polyvalent-e et d'employé-e en restauration polyvalent-e.

La plupart de ces postes de travail ne nécessitent aucune expérience professionnelle particulière et sont donc directement accessibles à nos jeunes sans formation, actuellement à la recherche d'un premier emploi. Il ne fait aucun sens d'engager à ce type de poste un frontalier avec permis G, vivant en moyenne à 32 km de son lieu de travail.

De plus, cette politique d'engagement local va dans le sens du concept de la «ville du quart d'heure», adopté par la Ville de Genève.

Une ouverture de l'aide financière ponctuelle en faveur de l'employabilité des jeunes (AFEJ, maximum 1000 francs) de la Ville de Genève aux jeunes sans formation professionnelle achevée pourrait par exemple permettre à un jeune de passer son permis de conduire et d'accéder ainsi aux postes vacants qui l'exigent, ou

encore de passer les brevets de nageur sauveteur jusqu'au Brevet Pro Pool et ensuite d'être engagé comme gardien de bains.

Une bonne communication de la Ville de Genève sur les engagements de jeunes sans qualification aura certainement un effet positif sur le moral de tous ces jeunes désabusés par le manque de perspectives professionnelles, et suscitera également de l'émulation dans l'économie privée.

Considérant:

- que du rapport de la Cour des comptes sur l'efficacité du dispositif «Point jeunes» de l'Hospice général (HG) est ressorti que, sur les 3300 jeunes âgés de 18 à 25 ans pris en charge par l'HG, 70%, soit plus de 2300, n'ont aucune certification professionnelle;
- que les postes de travail ne demandant aucune qualification professionnelle sont en constante diminution en raison de la robotisation et de l'intelligence artificielle;
- que la Ville de Genève, dans sa politique de la jeunesse, a pour objectif de favoriser la formation, l'insertion professionnelle et l'employabilité;
- que la Ville offre de nombreux postes de travail n'exigeant pas une qualification professionnelle;
- que le dispositif d'aide financière de la Ville (AFEJ) est réservé aux titulaires d'un diplôme secondaire de niveau II,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de réserver les postes de travail ne demandant pas de qualification professionnelle à la population locale, avec une priorité absolue pour les jeunes sans formation âgés de 18 à 25 ans;
- d'ouvrir le dispositif d'aide financière municipale aux jeunes sans formation;
- de communiquer sur les engagements de jeunes sans formation par la Ville.